

→→→ Possibilités forestières 2023-2028

Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 026-61



Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	151 400	0	0	0	4 700	6 900	0	0	0	163 000
2023-2028	179 600	0	0	0	1 700	5 000	0	0	0	186 300
Δ	19%	-	-	-	-64%	-28%	-	-	-	14%

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Retrait de la réduction de 20 % appliquée dans le dernier calcul pour les risques associés aux feux.

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ Les modalités pour les grands habitats essentiels reçues en 2017 pour la norme Forest Stewardship Council ont été maintenues. Elles sont appliquées sur l'ensemble de l'horizon du calcul, soit 150 ans.
- ▶ Il n'y a pas de modalité associée à la norme Sustainable Forestry Initiative considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	179 600	0	0	0	1 700	5 000	0	0	0	186 300
Certification	-43 100	0	0	0	-900	-3 700	0	0	0	-47 700

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	1 980	0	60	0
2023-2028	2 210	0	0	0
Δ	12%	-	-100%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	890	0	50	0
2023-2028	980	0	50	20
Δ	10%	-	0%	-

Particularités

La superficie des traitements commerciaux et non commerciaux est établie par la Direction de la gestion des forêts.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 1 520 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **1 506 400 \$**, soit 99 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	784 260	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	233 020	30%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	51 570	7%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	201 470	26%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	298 200	38%

Principaux changements dans le territoire

La diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier peut s'expliquer par :

- ▶ Une augmentation de la superficie peu productive (30 à 50 m³/ha)
- ▶ L'intégration de nouvelles aires protégées

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	Maintenir au moins 63 % du territoire sous le niveau d'altération modérée
	Maintenir au moins 37 % du territoire sous le niveau d'altération faible
Composition forestière	Reboiser l'épinette noire et le pin gris en fonction de leur occupation dans le peuplement avant coupe
Legs biologiques	Conserver 2 % du volume sur pied dans les coupes totales
Aires protégées	Soustraire des activités d'aménagement forestier 200 170 hectares en aires protégées
Organisation spatiale	Aménager la forêt selon l' <i>Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec</i> sur 100 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier
Caribou forestier	Soustraire des activités d'aménagement forestier 62 100 hectares de massifs de protection pour les 65 prochaines années

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Faire le suivi à l'aide d'un indice de productivité
	Assurer que l'aménagement forestier ne crée pas de peuplements peu productifs (30 à 50 m ³ /ha)
Perturbations naturelles	Faire le suivi de la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Superficies mal régénérées	Identifier les peuplements peu productifs (30 à 50 m ³ /ha) présents dans l'unité d'aménagement
Pertes de superficie	Soustraire les pertes de superficie associées aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conserver les lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 28 670 hectares
Sols	Exclure les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets de la récolte pour une superficie de 1 380 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Maximiser le volume récolté de toutes les essences
	Assurer une récolte soutenue des essences occupant plus de 10 % du volume sur pied (SEPM) pour les 100 prochaines années
	Réaliser 980 ha/an de plantation et de regarni
	Réaliser 70 ha/an d'éducation dans les jeunes peuplements
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Limiter les plantations et les regarnis aux peuplements résineux et mixtes à dominance de résineux
Valeur des bois	Limiter à 30 % du volume récolté dans les peuplements dont les bois sont de faible dimension (< 85 dm ³ /tige)

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintenir la qualité visuelle pour 11 660 hectares de paysage visuellement sensible
	Maintenir un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres ou plus de hauteur dans 252 260 hectares de territoires fauniques structurés
Premières Nations	Aménager la forêt selon le 6 ^e amendement de l' <i>Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec</i> sur 100 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier
	Intégrer la nouvelle stratégie d'aménagement des peuplements mixtes prévue à l' <i>Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec</i>

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹ ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*². Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 20 avril 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

² <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>